

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/04/2015**

L'an deux mille quinze, le 13 Avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 Avril 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RÉNARD, M. Philippe VALLIN, adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Réjane DEVAUX, M. Arnaud DUPARC, Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Patrice DELAMARE, Mme Caroline VAIN, M. Christian POUPEL.

Absents représentés : M. Olivier HENRY à M. Aurélien PAUL  
Mme Maria MARQUEBS à Mme Noëlle LEVEAU

Absents excusés :  
Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 07/04/2015

Date d'affichage : 07/04/2015

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17    Votants : 19    Pour : 19    Contre :    Abstention :

**REÇU, le :**  
**16 AVR. 2015**  
à la **SOUS-PRÉFECTURE**  
du **HAVRE**

**OBJET :** Programmation 2015 du Syndicat Electrique -- Eclairage public :

Projet-EP-2014-0-76595-4129 - Sente école primaire depuis rue du 8 mai 1945 vers sente des Hêtres  
(10/2015)

Rapporteurs : M. Arnaud DUPARC et Mme Virginie WALBROU

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Projet-EP-2014-0-76595-4129 et désigné « sente école primaire rue du 8 mai 1945/ Sente des Hêtres (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 11 041,60€ T.T.C et pour lequel la commune participera à hauteur de 5 584,38€ T.T.C

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2015 pour un montant de 5 584,38€ T.T.C
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

